Si Chateauceaux m'était conté

Les articles de M.-M. Denis dans Le Petit Rapporteur - Mars 1989

CHANTOCEAUX en 1789

Bicentenaire oblige. Puisque toute la France plonge 200 ans en arrière, ne soyons pas en reste, et voyons ce qui se passait à Champtoceaux en ce temps-là.

En 1789, la « Barronie » de Chantoceaux, dont était Seigneur Mgr le Prince de Condé, relevait au spirituel du diocèse de Nantes et du doyenné de Clisson, et, au temporel, de la Province d'Anjou; elle dépendait de la généralité de Tours.

Elle était elle-même le siège d'une juridiction qui s'étendait sur les paroisses de Chantoceaux, Liré, Drain, La Varenne, St Sauveur, Le Fuillet, St Christophe La Couperie, St-Laurent-des-Autels, Landemont.

Elle s'exerçait par un sénéchal, un procureur fiscal et un greffier.

Au Port-Hamelin (aujourd'hui La Patache), sorte de bateau-ponton, servant la recette des traites, à la tête de laquelle était un capitaine et un lieutenant, notabilités du pays, un contrôleur et un receveur, un brigadier et 2 simples employés à pied.

Les notables de la paroisse en 1789 sont :

M. Alexis BAUJARD,
Curé depuis 1766 et procureur de la municipalité
M. CHARPENTIER, vicaire
M. L'Abbé de la BOURDONNAYE, maire
M. J.B MICHELIN, syndic
M. Michel BRELET, procureur fiscal M. Yves MORIN, greffier
M. BINET des MARAIS, receveur des

M. BRUNET, médecin
M.MICHELIN Robert-Louis, médecin
M. CHETOU Pierre-Louis qui sera
nommé Maire en février 1790

traites

Situé en Anjou, aux confins de la de Franc-salé, Bretagne, Pays Chantoceaux a l'inconvénient de se trouver en pays de grande gabelle (l'impôt sur le sel), d'être imposé à 42 minots de sel, et de la payer 61 livres 12 sols 3 deniers le minot, malgré qu'il ait été déclaré exempt à quatre reprises par les Rois de France de 1520 à 1564 (le minot valait 4 boisseaux, le boisseau de froment pesait 27 livres environ). Chantoceaux relevait du grenier à sel de St Florent.

La population de la paroisse est, d'après un état du 1er nivose an II (21 décembre 1793) de 1389 habitants répartis en 187 feux.

L'impôt est réparti et perçu par les collecteurs, au nombre de 4. La confection des rôles leur coûte, annuellement, 40 livres, et ceux du sel 20 livres; le port de l'argent de chacun d'eux 12 l; les rôles de la corvée 3 livres; et les frais de contrainte 10 à 12 l.

Ces collecteurs ne sont nommés que pour un an. Cependant, comme ils sont responsables des sommes qu'ils doivent percevoir, on conçoit aisément l'horreur que nos ancêtres avaient pour cette fonction qui ne leur rapportait que des ennuis et des responsabilités.

Un état de 1788 nous apprend que « le presbytère est très bien mais que l'église a besoin de réparations » ... il faut en refaire le carrelage, les lambris, la couverture ... le clocher (à la charge de la paroisse) est en très bon état.

La paroisse n'a ni usines, ni fours à chaux, ni manufactures. Il n'y a point de moutons pour la servitude de la paroisse; les marchands Montrevault ou à achètent à Beaupréau. Point d'ateliers de chemins charité. Les sont impraticables. La brigade de la maréchaussée de Montrevault est celle qui fait les visites dans la paroisse. Il y a une sage-femme qui fait les cours, et un chirurgien habile qui, par leurs soins, évitent qu'il arrive des accidents ... mais point d'artistes vétérinaires expérimentés capables de traiter les maladies des bestiaux, ce qui fait qu'il en périt beaucoup annuellement.

« Les aumônes, dont on soulage les pauvres, ne sont pas suffisantes pour empêcher de mendier les vieillards, les infirmes et les jeunes enfants dont plusieurs familles sont surchargées ».

En janvier 1789, Louis XVI fait appel à la nation française, les États généraux vont être réunis, et le peuple autorisé à faire entendre ses doléances. Chantoceaux, comme toutes les autres paroisses de France, eut son « assemblée de paroisse » pour élaborer son cahier.

Le cahier de Chantoceaux a malheureusement été perdu. Il était sans doute semblable à celui des autres paroisses d'Anjou. Les Chantocéens devaient réclamer, eux-aussi, une plus grande justice fiscale, l'abolition des corvées (travaux des chemins et routes), des dimes (impôt en nature pour le clergé et la noblesse) des privilèges des lettres de cachet; c'est là le fond commun de tous les cahiers.

Le 1^{er}mars eut lieu la réunion des paroisses de la sénéchaussée: Pierre CHETOU, bourgeois – Louis MICHELIN, médecin – Yves MARIN, Notaire – furent élus pour aller se présenter à l'Assemblée du 9 mars, en l'église abbatiale St Aubin à Angers. Là après avoir vérifié les pouvoirs des différents délégués, on réduirait en un seul, les cahiers des diverses sénéchaussées.

M.-M. Denis